

délibération :
N° 2015_37_1

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Objet : Signature de la convention définissant les conditions d'aménagement et d'entretien des équipements de voirie sur le domaine départemental devant la mairie

L'an deux mille quinze, le mercredi 01 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 16 Juin 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Monsieur BERNIER WILFRID, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice

Secrétaire de Séance : Madame Sèverine GUILLOU

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental de la RD 15 avec création d'un plateau surélevé aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental de la RD 15 avec création d'un plateau surélevé;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 01/07/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT
